



LOI DE FINANCES

Et bis repetita... !

COMMUNIQUÉ :

Comme l'an passé, faute de Loi de finances, nous nous retrouvons en période dite des « services votés ».

Et comme l'an passé, des consignes de la direction du budget et de notre ministère ont été données aux SAR pour limiter ou reporter toute dépense qui serait jugée indispensable à la continuité du service public.

► ***En conséquence, le paiement...***

- des jours CET,
- de l'indemnité pour les jours de télétravail,
- de l'indemnité de vie chère notamment,

...est reporté jusqu'à l'adoption du projet de loi de finances !

**Les SAR espèrent au mieux
un paiement sur la paie du mois d'avril !**

Les collègues qui comptaient dessus pour régler leurs factures ou leurs crédits en retard, notamment les agents contractuels ou les fonctionnaires qui perçoivent les plus petits traitements, n'ont qu'à attendre une fois encore le printemps et devront se serrer la ceinture.

**En attendant, le ministère nous propose une nouvelle saison de
« l'amour est dans le PRÊT » pour la 2^{ème} année consécutive !**

FO Justice – le 2 Février 2026

